|  |
| --- |
| **Conditions de Participation au Salon de la Prévention et de la Sécurité** |

**DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

TEL : 01 58 07 15 03

dstp.secretariat@chatillon92.fr

**1. Inscription et Coût**

   - Tous les participants doivent renseigner le formulaire de participation au salon de la Prévention et de la Sécurité 2025 et le renvoyer avant le 27 juin 2025.

   - Aucun frais de participation ne sera sollicité.

**2. Sélection des Exposants**

   - L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants en fonction de la pertinence de leurs produits ou services par rapport au thème du salon.

   - Les exposants doivent fournir une description précise de leurs produits ou services au moment de l'inscription.

**3. Installation et Démontage**

   - Les exposants peuvent accéder à leurs stands pour l'installation à partir du 12 septembre 2025 à 14h00.

   - Le matériel des exposants devra être retiré le 13 septembre 2025 avant 15h00.

**4. Utilisation de l'Espace d'Exposition**

   - Les exposants doivent respecter les dimensions de l'espace qui leur est attribué et ne pas empiéter sur les allées ou les stands voisins.

   - Aucune modification structurelle des stands ou des installations n'est autorisée sans l'approbation écrite de l'organisateur.

**5. Sécurité**

   - Les participants doivent respecter toutes les consignes de sécurité et les règlements du lieu de l'événement.

   - Il est interdit d'utiliser des matériaux inflammables ou dangereux dans les stands sans autorisation préalable.

**6. Publicité et Promotion**

   - Toute distribution de matériel promotionnel ne doit pas être rétribuée.

   - Les exposants ne peuvent pas afficher de publicité ou de promotion en dehors de leur espace attribué sans autorisation.

   - Aucune vente ou devis ne peut être réalisée.

   - Le salon a un but unique de conseils et d’informations.

**7. Propriété Intellectuelle**

   - Les exposants sont responsables de la protection de leurs propres droits de propriété intellectuelle.

   - L'organisateur ne peut être tenu responsable des violations de droits de propriété intellectuelle commises par les participants.

**8. Assurance**

   - Les exposants doivent souscrire à une assurance couvrant leurs biens et leur responsabilité civile pendant la durée de l'événement.

   - Une preuve d'assurance peut être demandée par l'organisateur avant l'événement.

**9. Confidentialité**

   - Les informations fournies par les participants lors de l'inscription seront utilisées uniquement à des fins d'organisation de l'événement et ne seront pas partagées avec des tiers sans consentement préalable.

**10. Annulation**

    - En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (catastrophes naturelles, situations d'urgence, etc.), aucun dédommagement ne sera effectué.

**11. Litiges**

    - Tout litige relatif à la participation au salon sera soumis à la juridiction compétente.

**Acceptation des Conditions**

En s'inscrivant au salon, les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté les conditions de participation ci-dessus.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_